

Règlement de la randonnée de la Vallée Verte Bike Tour

- Habère-Poche le 25 Août 2019 -



1. DÉFINITION

La Vallée Verte Bike Tour est une randonnée VTT et pédestre non chronométrée se déroulant le dimanche 25 Août 2019 ; ouverte à tous (hommes, femmes, enfants – suivant âge conseillé, licenciés ou non), pratiquée dans un environnement naturel. Les parcours traverseront différentes communes de la Vallée Verte et mitoyennes : Habère-Poche, Habère-Lullin, Villard, Boège, Saint-André, Burdignin, Bogève, Lullin, Bellevaux, Mégevette, Onion, Viuz, Fillinges, Cervens et Draillant.

Ce règlement s'inscrit dans le cadre de la réglementation en vigueur à la date de la randonnée. Cette réglementation est définie par le Code de la Route ainsi que par les règlements relatifs à la pratique du VTT pour la saison 2019. Il est défini par la Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.) et plus généralement par l'Union Cycliste Internationale (U.C.I.). Tout sujet non mentionné dans le présent règlement est donc automatiquement soumis aux réglementations fédérales (FFC) et internationales (UCI).

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement, afin de respecter les réglementations et de veiller à l'intérêt et à la sécurité des participants.

2. L'ORGANISATION

La Vallée-Verte Bike Tour est organisée par l'association du Ski-Club de la Vallée Verte.
Coordonnée des organisateurs : Ski-Club de la Vallée Verte – Mairie d'Habère-Poche, 74420 Habère-Poche.

2.1. DATES ET LIEUX

La Vallée Verte Bike Tour se déroulera le dimanche 25 Août 2019. Le site départ/arrivée de la randonnée VTT sera à Habère-Poche.

Le retrait des plaques de cadre et les inscriptions "sur place" seront possibles la veille entre **17h00 et 19h30** et le jour même à partir de **6h30** sur le site départ/arrivée.

2.2. PROCESSUS D'INSCRIPTION

Les inscriptions seront ouvertes à partir du dimanche 14 juillet 2019.

Sur le site www.valleevertebiketour.com :

- Jusqu'au mercredi 21 Août 2019 à 12h00

Sur place :

La veille entre **17h00 et 19h30** à salle polyvalente d'Habère-Poche.

Le jour même à salle polyvalente d'Habère-Poche :

- A partir de **6h30** pour les parcours 70 et 37 km avec options.
- A partir de **7h30** pour le parcours 24, 13 km et pédestres.

Règlement de la randonnée de la Vallée Verte Bike Tour

- Habère-Poche le 25 Août 2019 -



2.3. TARIFS DES INSCRIPTIONS

Les montants d'inscription sont fixés comme suit :

	Age minimum	Randonnée		Randonnée + Repas		Repas seul		Ravitaillements sur le parcours
		Inscription en ligne	Inscription sur place	Inscription en ligne	Inscription sur place	Inscription en ligne	Inscription sur place ⁽¹⁾	
Randonnées Pédestres	8 ans	7€	11€	14 €	18 €	12 €	12 €	x 1
VTT - Kids	8 ans	18€		24€	Aucune inscription sur place			1
VTT 100% Electrique	8 ans	11€	16€	18 €	23 €			x 2
VTT - 13km	8ans	7€	11€	14 €	18 €			x 1
VTT - 24km	11 ans	7€	11€	14 €	18 €			x 1
VTT - 36km avec options	14 ans	11€	16€	18 €	23 €			x 3
VTT - 70km	16 ans	13€	18€	20 €	25 €			x 4

(Tarifs n'incluant pas les frais de gestion de la plateforme d'inscription en ligne s'élevant à 0,50 € par inscription, (le Ski Club Vallée Verte prenant également à sa charge le complément à hauteur de 0,50 €).

⁽¹⁾ **En fonction des repas disponibles le jour de la randonnée, c'est pourquoi nous vous conseillons fortement de vous inscrire en ligne.**

Les enfants de moins de 14 ans doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte ou d'un moniteur breveté participant à la même randonnée.

Tous les enfants doivent avoir une bonne expérience en VTT.

Sont inclus dans le prix :

- L'organisation générale de la manifestation.
- La sécurité et le balisage de la randonnée.
- Le café d'accueil.
- Les ravitaillements sur le parcours.
- Un repas après la randonnée selon le choix effectué à l'inscription.
- Une zone de lavage de vélo.

Conseil de l'organisation : Inscrivez-vous par internet avant la date indiquée pour limiter l'attente et bénéficier de meilleurs tarifs, vite, simple et rapide !

Site : <http://www.njuko.net/valléevertébiketour>

Règlement de la randonnée de la Vallée Verte Bike Tour

- Habère-Poche le 25 Août 2019 -



2.4. HORAIRES DES DEPARTS

Le Dimanche 25 Août 2019 les départs se feront comme suit :

Parcours	Briefing sécurité	Horaire de départ	Autorisé jusqu'à
Parcours pédestres	7h50	8h00	10h00
VTT - Kids	Assuré par le moniteur	9h30	
VTT - 13km	9h20	9h45	10h45
VTT- 100% Electrique	8h50	9h00	10h00
VTT - 24km	8h50	9h15	10h15
VTT - 37km avec options	8h20	8h30	9h30
VTT - 70km	7h20	7h30	8h30

Avant et après ces horaires aucun départ ne sera possible.

2.5. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

Toute inscription est personnelle, ferme et définitive.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de l'inscription.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant sa plaque de guidon à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant la randonnée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Il ne sera procédé à aucun remboursement en cas d'interruption de l'épreuve ou annulation le jour même suite à des faits extérieurs.

2.6. CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'association organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, la présente randonnée devrait être modifiée, écourtée ou annulée.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour pouvoir prendre le départ, les participants doivent être en conformité avec les critères suivants :

- Avoir l'âge minimum requis en fonction du parcours choisi (cf. article 2.3), et être accompagné du responsable légal lors du retrait des plaques de vélo.
- Être apte à la pratique du VTT ou de la marche à pied (aucune contre-indication médicale),
- S'être acquitté des droits d'inscription et se conformer au règlement,
- Se conformer à l'équipement obligatoire (cf. article 4.2),
- Présenter lors du retrait des plaques et/ou des inscriptions les documents obligatoires (cf. art. 4.1).

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription de participants.



4. DOCUMENTS, EQUIPEMENTS ET MATERIELS OBLIGATOIRES

4.1. DOCUMENTS OBLIGATOIRES

Chaque participant devra présenter lors du retrait des plaques et/ou aux inscriptions le 25 Août 2019 :

- Pour les mineurs (- 18 ans), **une autorisation parentale** (cf. bulletin d'inscription).
- Une pièce d'identité (Carte Nationale d'Identité, livret de famille,...).
- **Le justificatif de règlement en ligne** (reçu par e-mail à l'issue du règlement), ou **le bulletin d'inscription dûment rempli lors de votre inscription sur place.**

4.2. EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

- Pour les VTT :
 - Le port du casque rigide homologué, **adapté au type de vélo**, avec jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée des différents parcours dès lors que le participant enjambe son vélo.
 - Matériel de réparation (au moins 2 démonte-pneus, rustines, colle, chambre à air, ...).
 - Gourde avec eau, quantité suffisante pour la randonnée.
- Pour les randonneurs pédestres :
 - Chaussures de marche adaptées.
 - Gourde avec eau, quantité suffisante pour la randonnée.

4.3. MATERIELS

Les participants sont seuls responsables de la conformité aux normes en vigueur, des matériels qu'ils utilisent ainsi que de leur entretien. L'organisation décline sa responsabilité en cas de non-conformité aux normes, de défaut d'entretien ou de vétusté du matériel utilisé.

La plaque de guidon doit être fixée de façon à assurer sa bonne visibilité. Cette plaque ainsi que tous ces emplacements réservés aux sponsors officiels et à l'organisation doivent être conservés dans leur configuration originale.

Les randonneurs pédestres doivent garder leur bracelet de participation au poignet.

5. PARCOURS

Les parcours empruntés sont dans la plupart du temps des chemins ou sentiers. Ceux-ci peuvent comporter différents obstacles, pierres, renvois d'eau, fils de parc, chaque randonneur devra faire attention sur le parcours, l'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident sur les différents parcours.

Le parcours pourra également utiliser des portions de routes ou les traverser (voir 5.2).

Les distances et dénivelés sont donnés à titre indicatifs, sources : Openrunner.com

Le parcours 70 km n'empruntera de sections donnant lieu à un portage.

5.1. MODIFICATION DE PARCOURS

Règlement de la randonnée de la Vallée Verte Bike Tour

- Habère-Poche le 25 Août 2019 -



Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le parcours en tout temps, dans l'intérêt des participants et de leur sécurité.

5.2. RESPECT DU CODE DE LA ROUTE

Chaque participant doit respecter le code de la route sur les portions ouvertes à la circulation. Lors de traversées de route, les participants de la randonnée (VTT et marcheurs) ne sont pas prioritaires.

5.3. CONTROLE

Des points de contrôle seront mis en place le long des parcours, vous devez vous y conformer.

5.4. ABANDON

Pour des raisons de sécurité, chaque vététiste ou randonneur souhaitant abandonner devra se rendre jusqu'au point de contrôle le plus proche (signaleur, ravitaillement) pour annoncer son abandon ou téléphoner au numéro « abandon » indiqué sur la plaque de vélo.

Tout abandon est ferme et définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement.

5.5. SECURITE

En cas d'accident, chaque participant est tenu de porter assistance aux personnes accidentées dans l'attente de l'intervention des secours organisés et se doit d'avertir via les numéros d'urgence (noté sur les plaques de guidon) les secours et l'organisation.

Tous les participants devront modérer leur allure à proximité des habitations et des croisements de parcours.

5.6. DETERIORATION, PERTE OU VOL

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de détérioration, de perte ou vol de matériel et vélo dans toute circonstance de la randonnée vtt. Les parkings à voiture et à vélo ne sont pas surveillés, veuillez à ne pas laisser de matériel de valeur, le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de détérioration ou vol de matériel. Les vélos restent sous la surveillance des propriétaires.

5.7. ASSURANCE

L'organisation contracte une assurance pour l'événement. Cependant chaque participant doit pouvoir justifier d'une assurance individuelle accident ou de vérifier que sa police d'assurance inclut cette garantie, en accord avec les dispositions légales en vigueur.

6. RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Au vu de la beauté de la région et du site nous accueillant, nous prions l'ensemble des participants de bien vouloir respecter l'environnement (ne pas jeter de papiers, bouteille ou tout autre chose dans la nature, ne pas sortir des itinéraires balisés,...). Des troupes peuvent

Règlement de la randonnée de la Vallée Verte Bike Tour

- Habère-Poche le 25 Août 2019 -



être rencontrés sur le parcours, les participants doivent éviter de les affoler. Le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la randonnée pour les prochaines années. Lors de traversées de parc d'animaux, veuillez à ne pas toucher les clôtures et veillez à ne pas laisser ouverte d'éventuelle clôture.

7. DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à La Vallée Verte Bike Tour, chaque participant autorise expressément le Ski Club de la Vallée Verte (ou ses ayant droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de « La Vallée Verte Bike Tour ». en vue de toute exploitation directe, indirecte ou sous forme dérivée de la randonnée vtt et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

8. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTE

Cette opération est soumise, le cas échéant, aux dispositions de la loi « informatique et libertés » N°78-17 du 6 janvier 1978, comportant notamment, au profit des participants, le droit d'accès, de rectification ou de radiation pour toute information les concernant sur tous les fichiers à usage de la structure organisatrice, en lui écrivant un courrier.

9. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

L'inscription et la participation à la randonnée 'La Vallée-Verte Bike Tour' impliquent l'acceptation du présent règlement dans son intégralité.

Le règlement pourra être consulté sur le site internet ainsi que sur place le jour de la randonnée.

Règlement de la randonnée de la Vallée Verte Bike Tour

- Habère-Poche le 25 Août 2019 -



Autorisation Parentale

Je soussigné (Nom et Prénom)
agissant en qualité de représentant légal père, mère, tuteur légal*, de l'enfant mineur
(Nom et Prénom du participant mineur)
autorise celui-ci à participer à la randonnée Vallée Verte Bike Tour, le 25 aout 2019
Je décharge l'organisation de toute responsabilité en cas d'accident et / ou vol ou
dégradation de son matériel, et déclare à ce titre avoir pris connaissance du
règlement de « Vallée Verte Bike Tour 2019 »

*rayez les mentions inutiles.

Le 2019

Signature :

Merci de retourner ce formulaire à l'organisation le jour du retrait des inscriptions à la
salle polyvalente d'Habère-Poche.